

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI MILANO-BICOCCA

Actualité socio-économique en France

Ulteriori Conoscenze Linguistiche
Lingua francese (3 cfu)

Dispensa

Laura Kreyder
a.a. 2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

- Philippe MABILLE, « Vivement dimanche prochain! », *La Tribune*, 4/10/2013.
 - Questions et compréhension
- Amandine CAILHOL, « Faits religieux en entreprise: qu'a-t-on le droit de faire ? », *Libération*, 22/09/2016.
- Derek PERROTTE, « Vers un quota maximum de stagiaires », *Les Echos*, 13/10/2013.
 - Questions et compréhension
- Pascal DEMURGER, « L'entreprise face au dilemme de l'intelligence artificielle », *Libération*, 19/12/2017.
- Richard HIAULT, « Les impôts au niveau record dans les pays de l'OCDE », *Les Echos*, 30/11/16.
- « La culture contribue sept fois plus au PIB que l'industrie automobile », *La Tribune*, 3/01/2014.
- Etienne GOETZ, « Votre couple va-t-il durer? La Fed a la réponse », *Les Echos*, 10/10/2015.
- Christine LEJOUX, « Conseiller bancaire, une profession à réinventer », *La Tribune*, 17/10/2015.
- Agnès LAMBERT, « Des robots qui s'intéressent à votre argent », *Le Monde*, 03/10/2018.
- Derek PERROTTE, « Finance verte : Bruxelles se divise sur le nucléaire », *Les Echos*, 27/09/2019
- Christos ALEXAKIS, « Attirer la finance islamique de la City en France », *Le Monde*, 12/10/2017.
- « Les vins français restent à la première place des ventes à l'étranger », *Le Figaro*, 18/09/2018.
- Marie-Josée COUGARD, « Comment la filière bovine française tente d'enrayer la baisse des prix », *Les Echos*, 21/11/2019.
- Florent HEROUARD, « Bouger pour s'en sortir, petite géographie de la recherche d'emploi », *Libération*, 4/10/2018.
- Stéphane FOUCARD, « Risque industriel. 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso », *Le Monde*, 5/11/2019
 - Questions et compréhension
- Jean-Emmanuel RAY, « Quatre constats avant de renégocier le télétravail », *Le Monde*, 2/10/2020.

- Cédric INGRAND, « Productivité, mètres carrés de bureaux, frais professionnels, créativité : la Banque de France dissèque les effets économiques du télétravail », *LCI*, 14/9/2020
 - Exercice
- Esther DUFLO : « Le micro-crédit ne sort pas de la pauvreté », Entretien, *L'Invité des Matins*, France Culture, 17/11/2017
- « Tontines et microfinances », *Africanités*, TV5 Monde, 24/11/2014
 - Exercices
- Dessinemoileco, « Les Français travaillent-ils moins que les autres ? », 11/2017
 - Vrai ou faux
- « Zones rurales, cette France « structurellement confinée » », *Des idées à partager*, France Culture, 12/10/2020
- « Du wi-fi aux tickets restaurant, qui doit payer l'addition ? », traduction de l'article de Rita QUERZÉ, « Dal wi-fi ai buoni per il pasto, chi deve pagare il conto? », *Corriere della Sera*, 20/11/2020
- Yvan AMAR, « Resto, restaurant, restauration... », *Les Mots de l'actualité*, RFI, 4/9/2020.
 - Exercices

Vivement dimanche prochain !



Philippe Mabilie | 04/10/2013, 17:59 - 888 mots

La polémique n'en finit pas sur la libéralisation du travail le soir et le dimanche. Ce débat est exemplaire des archaïsmes français, à l'heure d'internet et du e-commerce. Et si, au lieu de tout régler par la Loi, on faisait davantage confiance aux dialogues sociaux et la liberté contractuelle.

Ils en ont parlé... Et ils risquent bien de continuer à en parler encore longtemps. De quoi ? De la 4G qui démarre, enfin sauf chez Free ? L'« US Shutdown », le blocage budgétaire à Washington ? Non ! Depuis le week-end dernier, depuis les affaires Sephora, Monoprix et Castorama, la France de la bricole et des courses du soir et du dimanche ne parle que de ça, l'interdiction faite par les juges, au nom de la Loi, de travailler le soir et le dimanche, sauf dans des cas très dérogatoires et à vrai dire assez arbitraires.

C'est un de ces débats dont la France a le secret. Bien idéologique et caricatural. Il oppose les « gentils salariés » et les « salauds de patrons », les « pauvres étudiants exploités » et les « syndicats archaïques défenseurs des acquis sociaux ». La vérité est plus nuancée. Tous les sondages publiés sur le sujet cette semaine, montrent que l'opinion est beaucoup plus en avance et libérée qu'on le pense. D'où la prudence du gouvernement sur ce dossier et sa relative ouverture, concrétisée par la mise en place d'une... commission.

Deux Français sur trois se disent prêts à travailler le soir et le dimanche, à condition bien sûr d'être payés plus. Pour les entreprises concernées, le blocage actuel est très mal vécu, au point que certaines enseignes de bricolage ont décidé de braver encore une fois ce dimanche l'interdiction légale. Avec cette fois la « bénédiction » des maires et l'indulgence de l'Etat, dans l'attente d'y voir plus clair...

Comment sortir de l'impasse actuelle, par autre chose qu'un « bricolage » de plus sur des textes législatifs déjà maintes fois retouchés et toujours inadaptés ?

C'est un débat sur le travail, la place du travail et du temps libre dans nos sociétés modernes. Mais aussi sur une question de plus en plus cruciale en ces temps de crise. Jusqu'où faut-il aller ? Jusqu'où sacrifier des acquis sociaux au nom de l'emploi, pour lequel, c'est le moins que l'on puisse dire, on n'a pas tout essayé ?

Pour beaucoup de Français, près de 4 sur 10, l'exception est devenue en 2013 la règle. On se dit donc qu'au XXI^e siècle et à l'ère de l'Internet et du e-commerce ouverts 24 heures sur 24, il est un peu illusoire et anachronique de s'écharper sur la liberté de faire ses courses le soir ou bien après la messe. La France a changé et il y a désormais une vraie demande pour des commerces ouverts plus tard et durant le jour du Seigneur.

C'est aussi un débat sur l'emploi, même si la vérité oblige à reconnaître que les études d'impact du secteur du commerce sont contestées et sans doute optimistes. À coup sûr, ce qui sera dépensé le dimanche ne le sera pas le mardi. Mais c'est négliger l'effet sur le tourisme, un secteur d'avenir pour la France, alors que la

fermeture des grands magasins à Paris le dimanche précipite, dit-on, les Chinois dans les bras de Harrods à Londres.

Et puis, enfin, c'est un débat sur la liberté, la liberté d'entreprise et d'entreprendre, la liberté du commerce, peu reconnue dans notre pays et en tout cas mal-aimé. Au nom de quoi accepte-t-on que les cinémas, les théâtres, les musées soient ouverts le dimanche, et pas un commerce de bricolage ou un grand magasin ? Ceux qui font les lois ou qui inspirent le Code du travail ont-ils développé une phobie du commerce ? Pourquoi donc seules certaines activités culturelles ou de services publics et collectifs, comme les transports et hôpitaux, auraient-ils la noblesse suffisante pour que l'on accepte que des gens y travaillent le dimanche ?

Soyons clair, il n'est pas question de tout libéraliser, sans régulation ni limite, au détriment de la santé et de la qualité de vie : la société a le droit de fixer démocratiquement des règles de vie en commun. À l'heure où la crise nous interroge sur la pérennité de notre modèle de surconsommation, on peut bien sûr se féliciter que quelques heures par jour et une fois par semaine règnent le calme et le silence propice à la balade et à la déambulation sans but, en famille ou entre amis.

Ce dont il s'agit ici, c'est de la tendance liberticide de l'État qui fabrique encore trop souvent des lois absurdes, mal fagotées et abusives. Et si la solution était dans un dialogue social rénové ? Il est quand même plus que paradoxal et inédit de voir des salariés en colère attaquer en justice des syndicats censés les défendre et qui les empêchent de travailler plus pour gagner plus... Finalement, le débat sur le travail du dimanche, que l'on pourrait balayer comme assez anecdotique, est peut-être l'occasion d'en réveiller d'autres, sur le temps de travail et les heures sup, sur la place de la négociation collective dans notre pays si crispé.

C'est peut-être là que Jean-Paul Bailly, l'ex-PDG de La Poste, en charge (pour la seconde fois...) de la énième commission sur le travail du dimanche, pourrait renverser la table et en profiter pour énoncer un principe simple, celui de la liberté contractuelle. Et si on disait que ce qui a été négocié de bonne foi par des parties contractantes dans l'entreprise avait désormais force de loi... Tout est évidemment dans le terme « de bonne foi », mais au vu de l'attitude de certains syndicats dans ce patatoque, cela ne vaut pas que pour le côté employeur...

“Vivement dimanche prochain!” (*La Tribune*, 4 octobre 2013)

Questions

1. De quoi parle cet article?

.....
.....

2. Quelle est la position de l'auteur de cet article?

.....

3. Quels sont les arguments pour?

- a) sondages.....
- b) 4 Français
- c) Internet
- d) tourisme
- e) liberté
- f) secteurs

4. Quels sont les arguments contre?

- a) nuire
- b)acquis
- c)patrons.....
- d)conditions de travail

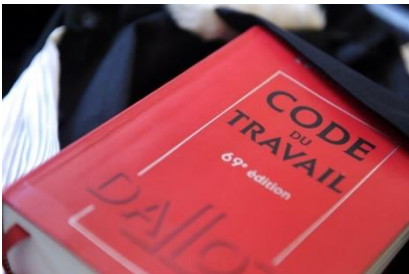
5. Donnez votre opinion.

.....
.....
.....

Faits religieux en entreprise: qu'a-t-on le droit de faire?

Par [Amandine_Cailhol](#) — Libération, 22 septembre 2016

Selon une étude, publiée ce jeudi, les convictions religieuses s'affichent de plus en plus sur les lieux de travail. Port du voile, de la croix catholique ou de la kippa, prière: le point sur ce que l'on peut faire et ne pas faire au boulot.



Les convictions religieuses s'affichent de plus en plus au travail, selon une étude de l'Institut Randstad et de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) publiée jeudi. Ou du moins la perception qu'en ont les salariés. En 2016, ils seraient 65% à avoir observé cette progression, contre 50% en 2015. Preuve, selon cette étude, que la présence du fait religieux « s'affirme » de plus en plus et « se banalise »

dans les entreprises, « la plupart du temps sans que cela pose problème ».

Mais de quoi parle-t-on? Cela va de la simple demande d'absence pour une fête religieuse ou d'aménagement du temps de travail, au port ostentatoire de signes religieux, en passant par la pratique de la prière pendant les pauses. Mais les auteurs pointent aussi des cas, qualifiés de « conflictuels », bien que « minoritaires » : « refus de travailler avec une femme ou sous ses or-dres », celui de « faire équipe avec des non-coreligionnaires », « d'effectuer certaines tâches », le « prosélytisme » ou les « prières pendant le temps de travail ». L'occasion de faire un point sur ce qu'autorise et interdit la loi en termes de faits religieux sur le lieu de travail.

Secteur privé ou public?

Tout dépend du lieu de travail. Dans le secteur public, le principe de laïcité et de neutralité prime. Concrètement, cela veut dire que les fonctionnaires doivent « s'abstenir de manifester » leurs opinions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. L'interdiction vaut également dans les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Dans le secteur privé, en revanche, l'employeur ne peut pas interdire au salarié d'exprimer sa religion. Il peut toutefois restreindre ce droit d'expression religieuse, s'il entrave le bon fonctionnement de l'entreprise.

Exemple: dans le privé, un salarié peut demander à son supérieur de s'absenter pour une fête religieuse (au même titre que pour une tout autre raison) ou encore demander que son temps de travail soit aménagé pour les prières. Mais ce dernier a le droit de le lui refuser au regard des nécessités de l'entreprise. La pratique religieuse doit ainsi rester compatible avec les horaires, le respect des lieux de travail et les tâches.

Plusieurs cas de restrictions existent

« *Le Code du Travail autorise des restrictions aux libertés des salariés si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché* », expliquait, fin mars, une avocate, lors d'une rencontre d'information pour chefs d'entreprise.

Ainsi, l'employeur a le droit d'invoquer des raisons d'hygiène, de santé ou de sécurité pour limiter le droit d'expression religieuse. Il peut, par exemple, refuser le port d'un signe religieux, comme le voile, la kippa, une croix autour du cou, ou d'un vêtement spécifique, s'il les juge incompatibles avec un équipement de protection. C'est notamment le cas dans les secteurs du nucléaire, de l'agroalimentaire ou encore à l'hôpital. Par ailleurs, les salariés travaillant dans un lieu ouvert au public (commerce, cinéma, banque, gare...) ne sont pas autorisés à porter un voile s'il dissimule le visage et rend impossible l'identification de la personne. Pas d'interdiction, en revanche, là où le public n'a pas accès.

La gestion des pratiques dites « conflictuelles », tel que le refus de serrer la main à une personne du sexe opposé, est plus complexe. Face à de tel comportement, les enjeux de « *paix sociale* » ou encore d'« *image de l'entreprise* » peuvent être évoqués. Mais la réponse de l'entreprise doit être fonction « *de l'intensité de la chose et du problème que cela pose au sein du service* » .

Vers plus de flou juridique?

Définitivement adoptée en juillet, la loi Travail dispose que « *le règlement intérieur d'une entreprise peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés* », sous certaines conditions. Le gouvernement présentera le 20 octobre un guide pour aider les employeurs.

Reste que pour l'Observatoire de la laïcité et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH), ce nouvel article introduit par la loi est source « *d'insécurité juridique* » puisqu'il introduit « *la possibilité d'une restriction de portée générale et comporte le risque d'interdits absolus et sans justification objective à l'encontre des salariés* ». Ainsi, il serait, selon eux, « *en contradiction avec la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme et le droit communautaire* » .

LesEchos.fr

Vers un quota maximum de stagiaires

Par [Derek Perrotte](#) | 13/10 | 16:43

Michel Sapin veut légiférer sur les stages avant la fin de l'année. La réforme passera par une proposition de loi PS. Objectif : lutter contre les abus manifestes sans tarir les offres de stages, précieuses pour faciliter l'accès à l'emploi.



Les gestes en faveur des stagiaires ne se limiteront à la seule question des cotisations retraite. La semaine passée, Michel Sapin, ministre du Travail, a rappelé qu'il ambitionne de faire adopter une loi plus vaste d'ici à la fin de l'année. « *Il faut une réforme des stages, parce qu'un stage, ce n'est pas un travail, ça ne doit pas être un travail, ça ne doit pas être une période de salariat* », a-t-il expliqué. Le sujet est sur le métier depuis plusieurs mois déjà. Geneviève Fioraso a fait adopter de premières mesures cet été dans la loi sur l'enseignement supérieur, notamment contre les stages hors

cursus. Mais Michel Sapin avait tenu à garder la main sur les mesures liées au Code du travail, objet de la future loi.

Elle arrive en terrain largement balisé, tant des pistes privilégiées se dégagent déjà des réflexions du gouvernement. Avec une double volonté. D'abord, préciser le cadre juridique du statut des stagiaires en octroyant ou renforçant certains droits (la question des congés payés par exemple est à l'étude), par souci de justice et de protection, sans pour autant pousser le curseur trop loin. « *Attention, plus on tire les stages vers le Code du travail, plus on en fait des sous-emplois, ce qu'ils ne doivent pas être* », fait-on valoir au ministère du Travail. L'exécutif est aussi soucieux de ne pas tarir les offres de stages, alors que les universités développent dans leur cursus ces périodes qui dopent l'employabilité future des étudiants.

Des stagiaires à la place des CDD pour les jobs d'été

Plus de stages, donc, mais pas à n'importe quel prix, d'où l'autre priorité : lutter contre les abus de certains employeurs. Parmi les mesures sur la table, on retrouve une revendication historique du collectif de stagiaires « Génération précaire » et de certains syndicats : instaurer un taux maximum de stagiaires dans une entreprise. Où fixer la barre ? Faut-il un taux différencié pour les PME et TPE ? Les modalités restent à définir, mais le principe d'un « *plafonnement de la part des stagiaires dans les effectifs* » a été posé dès le 21 février par le comité interministériel à la jeunesse. Et tant les ministères du Travail que de l'Enseignement supérieur y restent favorables.

L'objectif est d'empêcher les abus manifestes. L'été en particulier, certaines PME tournent avec plus de stagiaires que de salariés ! Des abus sont fréquemment constatés dans des secteurs prisés des jeunes, comme la communication et l'audiovisuel. Des grands groupes sont aussi pointés du doigt. Génération précaire dénonce de longue date une hausse des stages et une baisse des CDD dans les banques pour les jobs d'été. La CGT de l'habillement pointe le même phénomène pour les recrutements de vendeurs durant les soldes.

Compréhension

1. Quel est le principal objectif de la loi?

.....

2. Pourquoi le ministre du Travail, Michel Sapin, affirme-t-il qu' "un stage, ça ne doit pas être une période de salariat"?

.....

3. Que sont les stages hors cursus?

.....

4. La proposition de loi devra exprimer une double volonté au sujet des stages:

a)

b)

5. Que signifie l'expression: "sans pousser le curseur trop loin"?

.....

6. Quelle est la mesure qui pourrait éviter que les stages ne deviennent des sous-emplois?

.....

7. Pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur est-il partie prenante dans la préparation de la loi sur les stages?

.....

8. Quels pourraient être les deux principaux inconvénients à tirer les stages vers le Code du travail?

a)

b)

9. Que signifie TPE?

.....

10. Que signifie l'hypothèse d'un "plafonnement de la part des stagiaires dans les effectifs"?

.....



L'entreprise face au dilemme de l'intelligence artificielle

Par Pascal Demurger, directeur général du Groupe MAIF - 19 décembre 2017

Les progrès de l'IA confrontent l'entreprise à des choix fondamentaux. Et à une réflexion éthique et responsable. Par Pascal Demurger, directeur général du Groupe MAIF.

L'intelligence artificielle exerce sur nous un pouvoir de fascination ambivalent. En nourrissant la promesse d'une démultiplication presque infinie de nos capacités, elle met l'impossible à portée de main. Ainsi, par exemple, communiquer dans toutes les langues sera grâce à elle un rêve accessible à tout un chacun. Mais, dans le même temps, elle porte en elle la menace d'une concurrence frontale et inégale avec les êtres humains, en automatisant pour un coût marginal quasiment nul, des fonctions cognitives que seul le cerveau humain savait traiter jusqu'ici.

Face à ces enjeux, l'entreprise est confrontée à un véritable dilemme. Envisager de se passer des avancées de l'intelligence artificielle serait, pour elle, aussi absurde que si elle avait cherché, dans les années 70, à se passer des progrès de l'informatique. Ce serait renoncer à être compétitive, et donc renoncer à sa pérennité. Mais à l'inverse, si l'entreprise se résout à remplacer massivement l'homme par l'algorithme, les conséquences pour l'emploi seront colossales. Selon une récente étude du cabinet McKinsey, entre 400 et 800 millions de personnes dans le monde pourraient voir leur emploi remis en cause d'ici à 2030.

Dès lors, comment arbitrer entre la pérennité de l'entreprise et la préservation de ses emplois? Le choix d'un compromis ne serait pas à la hauteur de l'enjeu, et risquerait de faire perdre celui qui s'y résoudrait sur les deux tableaux. Il est donc vital de dépasser cette opposition.

Cela passe par un engagement fort de l'entreprise à utiliser l'intelligence artificielle non comme un substitut à l'homme, mais comme le moyen d'augmenter son impact et d'améliorer son travail, c'est-à-dire comme un outil qui appuie et renforce ses capacités créatrices, l'aide et l'encouragement à repousser ses limites. En d'autres termes, c'est choisir

de se placer, non pas sur le terrain de la concurrence sur les coûts, mais sur celui de l'innovation et de l'amélioration de la qualité et de la satisfaction du client.

Cet engagement se traduit de manière très concrète, dès aujourd'hui, par des choix structurants en termes d'investissements, de technologies, de cas d'usage et d'accompagnement des collaborateurs. Dans le secteur de l'assurance, l'intelligence artificielle vient déjà en renfort de l'humain pour lutter contre la fraude par exemple. C'est un formidable outil pour détecter les cas suspects et permettre aux équipes de faire des analyses plus ciblées. Grâce à l'intelligence artificielle, on peut ainsi rester dans une posture de confiance a priori envers nos assurés sans pâtir de ceux qui en abusent. De la même manière, l'intelligence artificielle rend aujourd'hui possible l'analyse, avec une rapidité et une puissance incomparables, de l'ensemble des contrats du marché. Elle permet ainsi à nos conseillers de délivrer un conseil plus pertinent en identifiant d'éventuels trous de garantie pour nos sociétaires et d'améliorer en continu nos propres offres.

Les progrès de l'intelligence artificielle confrontent donc l'entreprise à des choix fondamentaux. Le renoncement à une posture éthique et responsable n'est plus envisageable. Pour autant, des choix éthiques qui entameraient la performance ne seraient pas soutenables. La seule voie pérenne pour elle, et à la hauteur des enjeux du monde qui s'ouvre, réside donc dans sa capacité à aligner son propre intérêt sur celui de ses parties prenantes, en particulier de ses clients et de ses collaborateurs. C'est ainsi qu'elle pourra garantir sa performance et son développement de long terme. L'entreprise du XXI^e siècle sera celle qui utilisera pleinement le potentiel de l'intelligence artificielle, et qui dans le même temps choisira de placer la valeur humaine au cœur de son modèle.

Les impôts au niveau record dans les pays de l'OCDE

Richard Hiault, *Les Echos*, 30/11/16

La fiscalité n'a jamais été aussi élevée depuis 50 ans dans les pays riches, selon l'OCDE. Les ménages via les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et les impôts indirects en supportent l'essentiel du poids. Les recettes liées à la TVA ont atteint un record.

Les impôts n'ont jamais été aussi élevés dans les pays riches. Selon les deux rapports publiés, ce mercredi, par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), il apparaît que le ratio des recettes fiscales rapportées au Produit Intérieur Brut (PIB) a de nouveau progressé pour s'établir à 34.3 % en 2015 contre 34.2 % en 2014.

C'est le chiffre le plus élevé observé depuis 1965.

« *C'est le chiffre le plus élevé observé depuis 1965* », souligne l'Organisation qui ajoute que « *depuis 2012, les niveaux moyens d'imposition dans la zone OCDE dépassent ceux d'avant la crise* ». Sur les 32 pays membres pour lesquels l'Organisation dispose de chiffres, seulement 7 d'entre eux (Irlande, Danemark, Islande, Luxembourg, Belgique, Italie, Norvège) ont enregistré un recul de leurs fiscalité. En France, les recettes fiscales totales se sont élevées à 979,8 milliards d'euros en 2014 contre 963,9 milliards l'année précédente. En 2015, selon les premières estimations de l'OCDE, le ratio s'est établi à 45,5 % du PIB, inchangé par rapport à l'année précédente.

La TVA à des niveaux record

Si l'on se penche sur la composition de ces recettes, les ménages supportent l'essentiel du coin fiscal. Les recettes provenant des impôts sur le revenu ont représenté 11,6 % du PIB en 2014, ce qui est encore en dessous du record de 2007 (12,2%). Il reste que, sur ce total, la part dans le PIB des impôts sur les bénéficiaires

des sociétés, entre 2011 et 2014 est restée stable à 2,9 % tandis que celle des impôts sur le revenu des personnes physique est passée de 7,8 % du PIB à 8,5 % sur la même période. La part des impôts frappant les personnes physiques s'est hissée à 24 % des recettes totales en 2014 alors qu'elle était de 23.7 % avant la crise, en 2007. Celle des impôts sur les bénéfices des sociétés, elle, s'est établie à 8.8 % en 2014, contre 11.2 % en 2007.

Les ménages ont subi un alourdissement de leurs impôts

Les ménages ont donc bien subi un alourdissement de leurs impôts. D'autant plus qu'ils ont dû faire aussi face à un hausse de la fiscalité indirecte, via les impôts sur la consommation. Ces derniers ont totalisé 30,5 % du total des recettes fiscales en 2014. Et, dans cette catégorie d'impôt, la TVA constitue la première source de revenu pour l'Etat. Les recettes qui y sont liées ont même atteint le record absolu de 6.8 % du PIB et 20.1 % du montant total des recettes fiscales en moyenne pour les pays de l'OCDE. Dix pays appliquent désormais un taux normal de la TVA supérieur à 22 % (En France, il est de 20%), contre seulement quatre en 2008. Le taux normal moyen des 22 pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne (21.7 %) est largement supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Du jamais vu depuis 50 ans

La structure des recettes fiscales continue d'évoluer du côté des impôts sur les revenus du travail et la consommation, confirme l'OCDE. La part cumulée des impôts sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale et des taxes sur la valeur ajoutée culmine désormais à 24.3 % du PIB en moyenne en 2014. Du jamais vu depuis 50 ans.

En savoir plus sur https://www.lesechos.fr/30/11/2016/lesechos.fr/0211547082063_les-impots-au-niveau-record-dans-les-pays-de-l-ocde.htm#PO5KxdycE8XSpubR.99

La culture contribue sept fois plus au PIB que l'industrie automobile

INDUSTRIE CULTURELLE

latribune.fr | 03/01/2014, 17:15 - 778 mots

La culture contribue 7 fois plus au PIB français que l'industrie automobile avec 57,8 milliards d'euros de valeur ajoutée par an. Son coût total pour la collectivité approche 21,5 milliards d'euros.

Une dépense à perte la culture en France ? Ce n'est pas ce que montre le dernier rapport conjoint des ministères de l'Economie et de la Culture. Selon ce rapport, la culture contribue à hauteur de 57,8 milliards d'euros au PIB (valeur ajoutée). Il s'agit de la valeur ajoutée directe, c'est à dire du seul fait des activités culturelles. Ce qui équivaut à 3,2% du PIB, soit sept fois la valeur ajoutée de l'industrie automobile. Ces chiffres sont basés sur les calculs de l'Insee.

Le chiffre ne paraît pas exagéré puisqu'une autre étude du cabinet privé Ernst & Young parue en novembre avait évalué le chiffre d'affaires direct des industries culturelles et créatives à 61,4 milliards d'euros.

670.000 emplois directs

Les choses sont dites : la culture rapporte au pays. Et pas seulement de l'argent mais aussi des emplois. Les seules entreprises culturelles emploient quelque 670.000 personnes, que leur profession soit culturelle ou non, soit 2,5% de l'emploi dans le pays.

A cela s'ajoutent les 870.000 professionnels de la culture qu'emploient les entreprises non culturelles.

Une étude inédite qui lie économie et culture

Le but d'une telle étude inédite, qui allie deux ministères que l'on a peu l'habitude de voir travailler ensemble était de calculer une sorte de « *PIB culturel* », explique-t-on au cabinet de la ministre de la Culture Aurélie Filippetti. Le meilleur moyen de faire reconnaître le poids économique de la culture.

Mais pour avoir une vision claire de l'impact économique des activités de la culture, il fallait déjà définir ce que sont ces activités. Chose qui étrangement, au pays de l'exception culturelle, n'avait jamais été faite. Il a donc fallu s'appuyer sur les méthodologies de l'Union européenne et de l'Unesco. Résultat, l'étude prend en compte les valeurs ajoutées du spectacle vivant, du patrimoine, des arts visuels, de la presse, du livre, de l'audiovisuel, de la publicité, de l'architecture, du cinéma, des industries de l'image et du son ainsi que l'accès au savoir et à la culture, c'est à dire les bibliothèques et les archives par exemple.

L'intervention de l'Etat compte pour 13,9 milliards sur les 57,8 milliards

Un panel large qui permet à la fois de savoir ce qui rapporte, mais aussi ce qui coûte. Car l'étude a pris aussi soin de calculer ce que l'Etat et collectivités territoriales dépensent dans la culture.

L'intervention de l'Etat représente un total de 13,9 milliards d'euros par an, et celle des collectivités territoriales 7,6 milliards d'euros dont une part en dotations de l'Etat. Des dépenses justifiées par l'intérêt que représente les activités culturelles pour l'économie, selon le cabinet d'Aurélie Filippetti. *« On parle beaucoup du poids nouveau des collectivités dans la culture mais l'Etat reste l'acteur principal »*, souligne le cabinet.

L'audiovisuel est le secteur qui capte le plus de soutien de l'Etat (5,5 milliards), notamment grâce à la redevance. Les secteurs les moins aidés sont les industries de l'image et du son, l'architecture, le livre, les arts visuels.

Nécessité d'accompagner la numérisation de la culture

La part de la culture dans la valeur ajoutée a régulièrement augmenté entre 1995 et 2005, date à laquelle elle atteignait 3,5%. Mais depuis, elle a reculé de 0,3 point.

Cette érosion, en pleine transition numérique, a diverses origines: évolution des marges, effondrement du marché du disque, mutations des lectorats, crise économique. Mais aussi la « *captation* » d'une part de la valeur ajoutée par les plate-formes numériques (Apple, Google, Amazon...) chargées de l'intermédiation entre les créateurs et les consommateurs.

« Elles se retrouvent en position de force pour attirer les ressources publicitaires et pour imposer leurs conditions aux créateurs », souligne l'étude.

« Cela conforte nos réflexions sur l'acte II de l'exception culturelle », qui consiste à faire évoluer les outils de la politique culturelle à l'heure du numérique, relève-t-on au cabinet de la ministre.

L'impact total de la culture compte pour près de 6% de la valeur ajoutée de la France

Un enjeu d'autant plus important que les activités culturelles ont aussi un effet d'entraînement sur le reste de l'économie de l'ordre de 46,7 milliards d'euros grâce aux activités induites comme les matériaux utilisés, les loyers, l'électricité etc... Au total, l'apport de la culture à l'économie, y compris ces effets d'entraînement, atteint donc les 104,5 milliards d'euros, selon l'étude. Soit 5,8% de la somme de toutes les valeurs ajoutées (ce qu'est, par définition, le PIB).

Le rapport établit en outre « *une corrélation positive* » entre la présence d'une implantation culturelle et le développement socio-économique d'un territoire.

LesEchos.fr

Votre couple va-t-il durer ? La Fed a la réponse

[ETIENNE GOETZ](#) / EDITEUR WEB | LE 10/10/2015 À 18:08

Il existe une corrélation entre la solvabilité d'un couple et sa longévité, c'est une étude de la Fed qui le dit. Voici tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'argent et l'amour sans jamais oser le demander.

Plus besoin d'envoyer un SMS surtaxé avec le nom de votre compagne ou de votre compagnon à une voyante pour savoir si vous avez rencontré l'âme sœur. Selon la banque centrale américaine (et oui !) le taux d'intérêt de votre crédit est beaucoup plus bavard et fiable sur votre vie amoureuse que Madame Irma et sa boule de cristal.



Plus précisément, **la Fed a réalisé une étude** sur les liens entre le « credit score » et la longévité d'un couple. Aux Etats-Unis, le « credit score » est une note à trois chiffres attribuée à tous les Américains. Elle est censée refléter la capacité de chacun à payer ses factures et rembourser ses dettes. En d'autres termes, plus le chiffre est élevé, plus la personne est considérée comme une bonne élève. Si à l'inverse le « credit score » est faible, l'interlocuteur pensera qu'il a affaire à un

mauvais payeur. Cet indicateur est donc vital dans la vie quotidienne puisqu'il détermine le taux d'un crédit (immobilier, étudiant, auto...), mais aussi la possibilité pour un Américain d'obtenir certains moyens de paiement...

Les bons comptes font les vieux couples

Quelles sont donc les conclusions de la Fed ? Il apparaît tout d'abord que les couples se forment entre personnes ayant des « credit scores » comparables. Deuxièmement plus le « credit score » est bon, plus le couple a des chances de durer. Dans le détail, quand la solvabilité d'un couple au moment de sa formation est supérieure de 100 points à la moyenne, la probabilité d'une séparation durant la deuxième année de la relation diminue de 30 %. En revanche, si l'écart entre le « credit score » des deux personnes formant un couple est supérieur à 66 points, la probabilité d'une séparation durant la deuxième, troisième et quatrième année, augmente de 24 %.

A partir de ces résultats, les chercheurs émettent l'hypothèse que la solvabilité d'une personne reflète des compétences particulières dans les relations sociales. Ainsi, la capacité à rembourser ses dettes va de pair avec celle d'honorer des obligations non financières. Les chercheurs expliquent qu'ils ont réussi à mettre au jour une forte corrélation entre le « credit score » moyen d'une zone géographique et le niveau de loyauté entre personnes qui règne dans cette même zone.

Les méthodes alternatives

Les liens entre vie sociale et crédit sont de plus en plus exploités par les acteurs bancaires, et même non-bancaires. Ainsi Facebook a déposé un brevet pour une technologie qui permettrait aux prêteurs d'évaluer un client en fonction de ses amis sur le réseau. Voici comment fonctionne le brevet : *« quand une personne fait une demande de prêt, le prêteur examine les notes de crédit des membres de [son] réseau social. [...] Si le score de crédit moyen de ces membres atteint un score minimum, le prêteur continue à traiter la demande de prêt. Sinon, la demande de crédit est rejetée ».*

Facebook n'est pas le seul acteur à se lancer dans des méthodes originales pour évaluer les demandeurs de prêt. Amazon aussi a développé sa propre méthode de « scoring ». Pour donner une réponse le jour même à une entreprise qui souhaite emprunter de l'argent, le géant du web se fonde, non pas sur une analyse financière, mais sur les informations dont il dispose sur ces sociétés. Quant au remboursement, Amazon prélève les mensualités directement sur les ventes réalisées par l'entreprise.

Etienne Goetz

Conseiller bancaire, une profession à réinventer

Par [Christine Lejoux](#) | 17/10/2015, 10:00 | 1015 mots



Près d'un quart des clients de banques françaises sondés par le cabinet Deloitte n'utilisent plus les services de leur agence, et ils sont déjà 13% à recourir exclusivement à Internet. Une évolution qui nécessite de repenser le rôle du conseiller bancaire.

« *Une révolution copernicienne.* » C'est ainsi que Daniel Pion, associé chez Deloitte, a défini l'impact à venir de la révolution numérique sur le métier de conseiller bancaire, lors d'une conférence de presse, le 17 septembre. Une révolution numérique qui se traduit d'abord par la montée en puissance de l'Internet dans la relation entre les banques et leurs clients, au détriment de la fréquentation des agences.

D'après un sondage réalisé par le cabinet de conseil en stratégie, près d'un quart (24%) des 3.292 clients de banques françaises interrogés confessent ne plus utiliser les services de leur agence. L'an dernier, cette proportion n'était encore que de 14%.

« Insuffler du nomadisme dans les réseaux »

À l'inverse, 13 % des sondés affirment utiliser Internet, et Internet seulement, dans le cadre de leur relation bancaire, contre 9% en 2014. Et, par « Internet », il faut comprendre « Internet mobile » : 21% des sondés utilisent leur smartphone pour effectuer des opérations bancaires simples, telles que des virements, contre 17 % un an plus tôt. Par ricochet, la part de ceux qui se rendent en agence pour réaliser ce type d'opérations a été ramenée de 30 à 24%, en l'espace d'un an.

« *L'Internet mobile, dont la fréquence d'utilisation est maintenant supérieure à celle de l'Internet fixe, est en train de prendre le pouvoir dans la relation bancaire* », insiste Daniel Pion.

Résultat, « *il faut insuffler du nomadisme aux réseaux bancaires* », estime l'expert. Autrement dit, les conseillers bancaires ne devront plus se contenter de convoquer leurs clients en agence, quand l'envie les prendra de leur vendre de nouveaux produits. Demain, le conseiller devra se déplacer au domicile ou au bureau de son client, en fonction des besoins de ce dernier. Autre conséquence de la montée en régime de l'Internet mobile dans la relation bancaire, celle-ci est désormais « omnicanal ». Concrètement, dans le cadre de la souscription d'un crédit immobilier, par exemple, le client peut commencer par effectuer une simulation sur le site Internet de sa banque, demander ensuite des précisions à un conseiller à distance via

le « chat » mobile, puis finaliser l'opération en agence avec son chargé de clientèle habituel. C'est dire si ce dernier va devoir apprendre à « partager » ses clients avec d'autres collaborateurs de la banque.

« En raison du développement de l'omnicanal, le client appartiendra désormais à la banque, avant d'appartenir à un conseiller. Celui-ci ne sera plus forcément au centre de la relation bancaire, ce qui impliquera un changement d'état d'esprit », souligne Daniel Pion. « Les conseillers clientèle devront gérer leur fonds de commerce différemment, en prenant notamment en compte l'essor de l'omnicanal. Ils seront certainement encore plus réactifs, plus pointus qu'aujourd'hui », confirme Hervé d'Harcourt, directeur de la stratégie et du développement social chez BPCE.

Un formidable enjeu de ressources humaines

La révolution numérique modifie en outre le rapport de forces entre le client et le conseiller bancaire, dans la mesure où les moteurs de recherche et les forums sur Internet permettent au premier d'arriver très renseigné dans le bureau du second. À tel point que près d'un tiers (32%) des Français interrogés par Deloitte considèrent en savoir davantage que leur conseiller en matière de gestion de budget.

« Avant, un conseiller voyait un client cinq ou six fois pour un crédit immobilier. Aujourd'hui, deux rendez-vous suffisent, les clients, grâce à Internet, en sachant, sur le sujet, quasiment autant que le conseiller lorsqu'ils arrivent en agence », témoigne Régis Dos Santos, président national du syndicat SNB/CFE-CGC.

Dans ces conditions, les compétences techniques des conseillers devront être revues, afin que ceux-ci soient en mesure de délivrer davantage de valeur ajoutée aux clients. Cette montée en compétences des conseillers est d'autant plus nécessaire que leur métier commence à subir une nouvelle forme de concurrence, celle des fintech, ces startups spécialisées dans les technologies financières.

« Les fintech ne se contentent plus d'attaquer les banques sur les flux d'argent tels que les transferts, elles attaquent désormais le cœur du métier bancaire, à savoir le conseil financier, la gestion des finances personnelles et des investissements », analyse Baudoin Choppin de Janvry, directeur conseil chez Deloitte.

Et les arguments de simplicité et de transparence des fintech font à ce point mouche auprès des consommateurs, que 32% des Français se disent prêts à ouvrir un compte bancaire ailleurs que dans une banque traditionnelle. Certes, il ne s'agit là que de déclarations d'intention mais « le risque d'attrition [de la clientèle] progresse », prévient Deloitte.

« Faudra-t-il recruter les conseillers dans les universités de sociologie ou de psychologie »

Pour retenir leurs clients, qui leur reprochent principalement la vente de produits inadaptés à leurs besoins, les banques devront par ailleurs développer un modèle de conseil basé sur « une proposition de valeur ultrapersonnalisée », poursuit le cabinet. Aussi les conseillers bancaires devront-ils apprendre à travailler avec les spécialistes des mégadonnées, capables d'analyser d'énormes masses de données provenant tant des bases clients que des réseaux sociaux, dans le but de cerner au mieux les besoins des clients et de leur faire les propositions commerciales les plus pertinentes.

L'objectif final des banques étant de tenter d'offrir à leurs clients une relation aussi satisfaisante que celle à laquelle Amazon et autres géants de l'e-commerce les ont habitués. Au Royaume-Uni, la jeune Metro Bank, qui s'efforce (avec succès) d'appliquer les recettes commerciales d'Apple, « recrute dans de grands hôtels, où elle repère les personnes dotées d'un grand sens du service », affirme Daniel Pion. Chantal Marchand, secrétaire nationale de la Fédération CFDT Banques et Assurances, va plus loin encore:

« Demain, peut-être faudra-t-il recruter les conseillers bancaires dans les universités de sociologie ou de psychologie, afin de disposer de collaborateurs capables de cerner au mieux les besoins des clients. »

Nul doute que la révolution numérique constitue, pour les banques, un enjeu de ressources humaines, plus encore qu'un enjeu technologique.

Des robots qui s'intéressent à votre argent

Les algorithmes prennent aussi la main dans le conseil financier, et promettent de belles performances.

LE MONDE | 03.10.2018 à 06h00 | Par Agnès Lambert



Oubliez le costume-cravate. Le conseiller financier du XXI^e siècle est une intelligence artificielle. Un « robo-advisor » (« robot-conseiller »). Advize, Birdee, FundShop, Marie Quantier, Nalo, WeSave ou encore Yomoni proposent aux particuliers de [gérer](#) leur épargne à l'aide d'algorithmes, des modèles mathématiques permettant de [définir](#) comment [investir](#). Selon les cas, l'épargnant délègue entièrement la prise de décision au robot, ou choisit au contraire de l'utiliser comme un conseil qu'il est libre de [mettre](#) en œuvre ou non, souvent dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ouvert dans l'établissement.

Dans l'univers de l'épargne, il existe aussi des coaches financiers comme Grisbee, Max ou Mieuxplacer.com, qui réalisent un diagnostic global du patrimoine du client avant de lui [faire](#) des recommandations, ou encore des plates-formes de financement participatif comme Lendit, SmartAngels ou Unilend.

« Les innovations technologiques permettent de [démocratiser](#) des outils jusque-là réservés aux clients fortunés tout en visant des performances supérieures », ajoute Marc Giordanengo, directeur du cabinet de conseil Ailancy. Ainsi, il suffit généralement de 1 000 euros pour [ouvrir](#) un compte chez un robo-advisor. « Près de 40 % de nos clients ont moins de 35 ans. La plupart d'entre eux ne détenaient jusque-là qu'un livret d'épargne. Birdee est leur premier investissement de long terme », témoigne Geoffroy de Schrevel, cofondateur de Birdee, un robot présent sur les marchés belge et luxembourgeois depuis 2017 et lancé en France en mai dernier.

Inutile d'être un expert des placements, ni même de s'y [intéresser](#), pour [devenir](#) client des robots-conseillers. « Il faut [sortir](#) du jargon financier trop souvent utilisé par les banques. Mais attention, l'argent est un sujet sérieux : il ne s'agit pas de le tourner en dérision », ajoute Geoffroy de Schrevel. Dans leur discours, les fintech de l'épargne se distinguent ainsi résolument des banques.

« Les nouveaux acteurs digitaux proposent souvent d'épargner pour un projet. Cela peut être la retraite ou un achat immobilier, comme dans les réseaux bancaires, mais aussi de plus en plus souvent pour le plaisir, pour s'offrir une voiture ou un voyage. C'est une approche complémentaire qui parle particulièrement aux plus jeunes », décrypte Franck Guiader, directeur innovation et fintech chez Gide. Un état d'esprit différent sur lequel planchent aussi les banques privées.

Transparence sur les frais

Au-delà du faible ticket d'entrée, les robo-advisors et autres coaches financiers mettent en avant la performance de leurs produits. « A gestion égale, les frais plus bas se traduisent naturellement par des performances supérieures. De plus, les fintech sont transparentes sur les frais, contrairement

aux banques. Celles-ci n'affichent que les frais de leur gestion pilotée et les frais d'entrée du contrat, mais pas ceux prélevés au sein des unités de compte de l'assurance-vie », explique Sébastien d'Ornano, président de Yomoni, qui facture au maximum 1,60 % tout compris (frais de mandat, frais du contrat et frais des fonds dans lesquels le client est investi). Birdee annonce quant à lui des frais de 1 %, tandis que Nalo est à 1,65 %. *» A titre de comparaison, les frais réels prélevés dans le cadre d'une gestion pilotée s'établissent en moyenne à 2,58 % dans les banques en ligne et à 3,47 % dans les réseaux traditionnels »*, calcule Guillaume Piard, président de Nalo.

Côté performance, la baisse du marché des actions en Europe ces derniers mois impacte les portefeuilles. Les dix profils de Yomoni affichent des performances comprises entre -0,4 % et 0 % depuis le début de l'année, selon le degré de risque, après 2 % à 10,4 % en 2017. *» Sur trois ans, les clients ont gagné entre 5,3 % (profil sans risque) et 24 % (100 % actions) nets de tous les frais »*, indique Sébastien d'Ornano.

Finance verte : Bruxelles se divise sur le nucléaire

Les Etats européens ont inclus la production d'électricité nucléaire dans les secteurs éligibles aux futurs investissements verts. Mais l'Allemagne et le Parlement s'y opposent.

Derek Perrotte @DerekPerrotte, Les Echos, 27 Sep 2019

Le nucléaire est-il un investissement vert ? La question divise désormais ouvertement Bruxelles au moment d'établir la « taxonomie » qui doit encadrer et doper la finance verte en Europe. Mercredi, au Conseil, les Etats membres l'ont en effet ajouté à la liste des activités potentiellement intégrables à des fonds « verts » .

C'est un pavé dans la mare. Le projet présenté l'an passé par la Commission européenne s'en était, après débat, gardé. Le Parlement européen, lui, l'a clairement exclu lors de son adoption du texte, en mars. Parmi les Etats, le sujet divise le couple franco-allemand. Paris a clairement poussé pour, tandis que l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche ont tenté, sans succès, de s'y opposer.

« Le nucléaire n'est ni durable ni sûr » , ont argué leurs diplomates. L'inclure à la taxonomie « risquerait de créer un effet d'enfermement à long terme dans ces technologies » , a notamment souligné le Luxembourg. « En ouvrant la porte par derrière au nucléaire, le Conseil risque de détruire la confiance des investisseurs et joue un très mauvais tour à la finance durable » , condamne aussi l'Allemand Sven Giegold, eurodéputé du groupe des Verts. A l'opposé, ses partisans affirment que, en l'état actuel des technologies, l'électricité nucléaire est incontournable pour lutter contre le réchauffement climatique. La question devra être tranchée lors des « trilogues » à venir entre institutions pour arrêter le texte final. La Commission joue la prudence. « Nous devons poursuivre les analyses afin de mesurer le risque potentiel que font peser les déchets nucléaires sur nos objectifs environnementaux » , y explique une porte-parole.

Un chantier vaste

C'est une position en ligne avec celle du groupe d'experts qui a publié en juin un rapport de recommandations sur cette taxonomie, et ses futurs arcanes. Il définit les critères techniques d'éligibilité de 67 activités « pouvant apporter une contribution substantielle à la modification du climat » dans sept grands secteurs, dont l'énergie. Il estime que la production d'électricité nucléaire peut, certes, participer « aux objectifs d'atténuation » du réchauffement climatique, mais que davantage d'analyses sont nécessaires avant de l'intégrer le cas échéant. « L'impact potentiel sur d'autres objectifs climatiques (gestion des déchets, préservation des eaux, biodiversité) semble limiter son potentiel d'inclusion dans la taxonomie » , analyse une récente note de Standard & Poor's.

Au-delà du nucléaire, la difficulté de la tâche sera ainsi de placer précisément les curseurs secteur par secteur. Cela passera par des « actes délégués » (règlements européens) à venir, le projet de directive n'ayant vocation qu'à poser les grandes lignes. Le rapport des experts, explicite un proche du dossier, préconise une approche « volontairement large pour soutenir les activités déjà peu polluantes mais aussi soutenir et encourager la transition en cours dans de nombreux secteurs » . Seraient ainsi concernées, par exemple, les voitures électriques, mais aussi certaines hybrides, et des activités connexes favorisant la transition écologique, comme la production de turbines à vent.

Le chantier est vaste et son calendrier dès lors incertain. Alors que la Commission et le Parlement ambitionnent de finaliser la taxonomie dès 2020, les Etats évoquent l'échéance 2022. ■

Le Monde, 12/10/2017

Attirer la finance islamique de la City en France

Avec le Brexit, les banques françaises devraient chercher à séduire un secteur en plein essor dans les communautés musulmanes du monde entier

PAR CHRISTOS ALEXAKIS

La City est aujourd'hui le centre mondial de la finance islamique, une activité dont la croissance a été supérieure à 15 % par an dans la dernière décennie. Ce secteur, riche de nombreux emplois aux rémunérations élevées, pourrait-il être transféré à Paris? La question mérite d'être soulevée au moment où se profile l'occasion historique du Brexit.

L'implantation de la finance islamique à Londres est ancienne. Dès les années 1990, les premières banques de détail spécialisées s'y sont installées. Aujourd'hui, vingt banques, dont deux totalement islamiques, y proposent des services financiers conformes aux prescriptions de la charia. Vingt-cinq cabinets d'avocats disposent d'équipes spécifiques. Les grands cabinets internationaux de conseil et d'audit ont tous des départements spécialisés. Le rythme d'expansion est tel que la main-d'œuvre qualifiée manque. Soixante-dix programmes de formation ont été mis en place au Royaume-Uni. La valeur mondiale du marché de la finance islamique devrait atteindre 3 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros) en 2018.

Attirer en France une telle activité peut faire lever le sourcil, à l'heure où les attentats terroristes islamistes sont dans tous les esprits. Certains font l'amalgame entre islam et islamisme. Mais la finance islamique ne semble poser de problèmes ni aux Britanniques ni aux Américains (deuxième place mondiale), pourtant eux aussi atteints par le terrorisme islamiste.

Ce secteur mérite d'être mieux connu par les Français. Ses principes se rapprochent, dans une certaine mesure,

de la finance responsable, actuellement en plein essor. Pas d'investissement dans des secteurs comme les jeux d'argent, la production et la vente d'alcool ou de tabac. Pas de volatilité pour viser des gains à court terme. Pas de prises de risque excessives, donc pas d'investissement dans des produits dérivés complexes. La notion d'intérêt étant prohibée par la charia, les banques se rémunèrent grâce à des commissions ou des loyers financiers indexés sur les résultats des entreprises.

Jusqu'à une période récente, plus de la moitié des opérations réalisées selon ces règles provenaient de fonds originaires d'Iran et d'Arabie saoudite. Mais le secteur s'ouvre progressivement : 5 % des placements égyptiens, turcs et indonésiens transitent par des banques islamiques, qui gèrent également des sommes importantes émanant de Malaisie, des pays du Golfe, de Suisse, des Etats-Unis ou de Hongkong. La finance islamique est mise à contribution pour soutenir des projets très divers, de l'achat d'avions – quand Emirates acquiert des Airbus – à la création de complexes touristiques.

ÉPARGNE NATIONALE SIGNIFICATIVE

Les banques françaises, si elles se positionnaient sur ce secteur, pourraient drainer une épargne nationale significative, la population musulmane française étant la plus importante d'Europe, avec un pouvoir d'achat en hausse et un goût marqué pour les consommations identitaires, si l'on en croit le succès remporté par l'offre de nourriture halal ces dernières années.

Ces banques pourraient aussi proposer des produits financiers de ce type à l'ensemble de leurs clients français et étrangers dans un souci de diversification des portefeuilles. Nos recherches montrent que la rentabilité moyenne des investissements islamiques est similaire à celle de la finance classique, mais qu'en cas de conjoncture défavorable ils résistent mieux aux mouvements baissiers (« Hidden Cointegration Reveals Hidden Values in Islamic Investments », Christos Alexakis, Vasileios Pappas et Alexandros Tsikouras, *Journal of International Financial Markets, Institutions & Money*, n° 46, 2017).

La finance islamique est l'un des segments les plus porteurs de la finance actuelle. Faut-il faciliter son implantation en France? Si non, pour quelles raisons? Si oui, comment procéder pour ne pas se faire damer le pion par Dublin ou Francfort? Il est urgent de lancer le débat. ■



Christos Alexakis
est chercheur
à l'École supérieure
de commerce de Rennes

Les vins français restent à la première place des ventes à l'étranger

Publié le 18/09/18 par Le Figaro Vin

Les vins français gardent l'estime des acheteurs étrangers, mais sont talonnés de près par leurs concurrents italiens et espagnols, selon une étude de Sopexa, agence de communication spécialisée dans les produits alimentaires.

Pour établir cette étude, Sopexa a interrogé **781 opérateurs** (agents, importateurs, distributeurs en supermarchés et chaînes spécialisées, « pure players » du e-commerce) représentatifs des **six plus importants marchés d'importation de vin**, la Belgique, les Etats-Unis, le Canada, la Chine, Hong Kong, et le Japon.



Référencée par 92% des professionnels interrogés, la France reste l'origine la plus souvent présente dans le portefeuille des opérateurs, devant l'Italie (76%) et l'Espagne (71%). Ce trio de tête est suivi de challengers menés par le Chili, l'Australie et les Etats-Unis, désormais référencés par 45 à 56% des opérateurs, souligne Sopexa.

Si la France, en tête, conserve son avance, les ventes de vins français commencent à s'essouffler sur certains marchés comme la Chine et le Canada où les opérateurs prévoient qu'ils seront de plus en plus concurrencés, par les italiens notamment. Ainsi, pour 41% des opérateurs, les vins italiens seront parmi les origines dont les ventes progresseront le plus pour les deux années à venir.

C'est au Canada qu'ils obtiennent le meilleur score : ils figurent aujourd'hui dans le top 3 des ventes 2017 de deux tiers des opérateurs. Pour les deux prochaines années, ils sont 56% à pronostiquer que l'Italie restera l'une des trois origines qui progresseront le plus.

Les vins italiens gagnent aussi en visibilité en Chine où ils font leur entrée dans le top 3 des ventes 2017 de 43% des opérateurs interviewés. Une tendance qui se confirme puisque qu'ils sont cités dans les trois meilleures progressions des ventes d'ici 2020, par 42% des répondants.

Par ailleurs, les vins espagnols confirment leur succès pour 39% des professionnels interrogés. Ils enregistrent une croissance significative au Japon où 48% des opérateurs citent l'Espagne parmi leurs plus belles ventes 2017, au détriment des vins chiliens qui dégringolent à la quatrième place. Les perspectives sont également très favorables: 30% des professionnels leur prédisent une place dans leur top 3 de ces deux prochaines années. Au Canada tout comme aux Etats-Unis, 48% des opérateurs envisagent **de belles perspectives de croissance pour les vins espagnols**.

Avec AFP

Comment la filière bovine française tente d'enrayer la baisse des prix

- Premier producteur de viande bovine en Europe, la France est contrainte de repenser profondément son modèle.
- Les amateurs de côte de boeuf se font plus rares. La viande bovine à la française, trop chère, subit tous les assauts. La filière est en plein

Les Echos, 21 Nov 2019, Marie-Josée Cougard



Pour soutenir l'offre de haché et reconquérir la restauration hors foyer, les entreprises le proposent désormais en bio, sous Label rouge, issu des plus beaux morceaux, des races à viande (salers, charolais, limousine...), ou en tradition bouchère.

Les temps sont durs pour la viande. Depuis le début 2019 à fin septembre, les achats des ménages français reculent (-3,1 %). Le boeuf est moins touché (-1,2 %) que le veau (-4,5 %), l'agneau (-6,5 %) ou le porc (-4,7 %). Mais la spirale à la baisse des prix est bien là, année après année, et pousse les entreprises de la viande à trouver les moyens de « reconquérir et fidéliser les consommateurs ».

La tâche est tout sauf simple, et les constats concernant le boeuf sont plus alarmants que dans le cas des autres viandes encore. « Les éleveurs produisent, les entreprises vendent sans qu'un consensus ait été établi autour de la demande des consommateurs. Les animaux produits sont trop lourds. Ils ne correspondent plus au marché », explique Mathieu Pecqueur, directeur général de Culture Viande, le syndicat des entreprises françaises des viandes.

En clair, la demande se porte vers des entrecôtes de 250 grammes quand les élevages fournissent des animaux dont les entrecôtes pèsent près du double (450 grammes). Une situation ancienne, qui tient notamment au fait que les producteurs essaient de compenser les prix bas par la quantité. Les éleveurs de bovins hexagonaux, pourtant détenteurs du premier cheptel en Europe (20 % des têtes), sont historiquement la lanterne rouge dans l'échelle des revenus agricoles. Dans cet environnement économique aggravé par une offensive des éleveurs irlandais, qui cassent les prix en France pour se créer de nouveaux débouchés en prévision du Brexit (le Royaume-Uni absorbe les trois quarts de la production irlandaise), les professionnels tentent de limiter la casse en valorisant au mieux les produits qui ont le plus la cote auprès des consommateurs français. Le steak haché, porté par le hamburger et les chaînes de restauration rapide, est un axe privilégié. « Le consommateur veut du mou, du tendre, du haché plutôt que de l'entrecôte », dit Grazyna Marcinkowka, chargée d'études à FranceAgriMer.

Nouveaux croisements de races

A 11 euros le kilo (contre 15 euros le kilo de boeuf en moyenne), son prix est modique et peut, selon les entreprises, supporter quelques centimes de hausse sans que cela ne décourage les acheteurs. Pour mieux promouvoir l'offre, toute une gamme a été créée, qui va même jusqu'à proposer, sous forme hachée, de l'entrecôte provenant des races à viande aussi réputées que la charolaise ou la limousine. Désormais, on n'hésite plus à hacher des morceaux nobles traditionnellement proposés en tranche ou en rôti. Certaines entreprises le précisent sur leurs emballages.

Un des problèmes auxquels se trouve confrontée la filière est en effet ce qu'elle appelle l'« équilibre matière ». « Il nous faut valoriser la totalité de la carcasse et pas seulement les quartiers avant, qui donnent normalement la viande hachée. « La demande s'est complètement inversée, au détriment du rumsteck, du filet, de l'entrecôte, etc., prélevés sur la moitié arrière de l'animal, explique un représentant du groupe Socopa.

Pour soutenir l'offre de haché, que les chefs n'hésitent d'ailleurs plus à mettre à leur carte, les entreprises le proposent en bio, sous Label rouge, issu des plus beaux morceaux, des races à viande (salers, charolais, limousine...), en tradition bouchère (plus fondant), etc. La filière espère aussi reconquérir, en partie au moins, la restauration hors foyer, explique Grazyna Marcinkowka. Un défi dans un monde en quête des prix bas proposés par la Pologne.

Parallèlement, la profession mène des travaux de croisement des races pour obtenir des viandes plus au goût du jour. Plus persillées notamment, alors que les schémas génétiques développés en France donnent de la viande maigre. « Paradoxalement, les consommateurs rechignent à acheter de la viande grasse. Mais, une fois cuite, ils apprécient les caractéristiques d'une viande persillée », dit Mathieu Pecqueur.

■

Bouger pour s'en sortir, petite géographie de la recherche d'emploi

Par Florent Hérouard, docteur en urbanisme, enseignant-chercheur — *Libération*, 4 octobre 2018



Certains ont beau jeu d'expliquer que la mobilité suffit à trouver un emploi et à sortir du chômage. Encore faut-il que le tissu économique de la France soit à peu près égal sur l'ensemble du territoire et permette de trouver partout la même qualité de service public, et des prix locatifs abordables.

Du boulot, il suffirait de traverser la rue pour en trouver ou tout simplement de se bouger, selon nos hommes politiques. Voilà des propositions ô combien géographiques ! Il n'y a qu'à amorcer un mouvement, un déplacement, un déménagement pour passer de la situation de chômeur à celle de travailleur.

« *Traverser la rue* », c'est en partie une image, pour dire changer de métier, vers un emploi moins qualifié que ce à quoi on peut prétendre. Quand bien même il faudrait parcourir les rues et les traverser, pour profiter des opportunités qu'offre la ville, notamment dans les métiers de services ou industriels qui demandent moins de qualification, cette proposition tombe à plat dans les villes qui ne sont pas des métropoles dynamiques. Seulement 42 % de la population française vit dans un des 60 premiers pôles urbains français (Insee), les autres vivent dans des villes moyennes et petites, énormément dans le périurbain, caractérisé par la monofonctionnalité de l'habitat, et dans le milieu rural généralement marqué par une forte déprise économique et un retrait des services publics. Traverser la rue, pourquoi pas, mais alors, il est préférable d'habiter dans le XV^e arrondissement pour arriver plus vite à Montparnasse, et ne pas être coincé dans un trou où il n'y a que des chemins.

Alors, il ne convient pas seulement de traverser à pied, mais de prendre sa voiture pour rejoindre la grande ville et son centre. Ne parlons même pas ici des émissions de CO₂. Les ménages les plus modestes sont les moins motorisés : environ 43 % des chômeurs et 46 % des ménages du premier décile de niveau de vie, soit les plus pauvres des Français, n'ont pas de véhicule, contre seulement 19,1 % pour l'ensemble des ménages. Les pauvres et les

chômeurs ont donc beaucoup moins de capacité à se déplacer que les inclus, ceux qui ont déjà un travail.

S'installer quelque part serait donc un anachronisme flagrant, une vieillesse, dont il faudrait se débarrasser au XXI^e siècle. Après la précarité professionnelle, place à la précarité géographique.

Habiter, c'est avoir un chez-soi, une place dans laquelle on est bien, où on a construit son monde où l'on a développé des relations. Quitter par la contrainte l'endroit où l'on réside est une forme du déracinement. Certes, la mobilité est glorifiée, une société qui bouge va de l'avant. La mobilité est très positive quand elle entre dans une stratégie professionnelle bien définie, notamment quand on est jeune, quand on suit une trajectoire amoureuse et conjugale, ou une expérience hédonique (aller vivre au Canada, en Australie...).

Mais bouger peut entraîner un déséquilibre familial important : quid des enfants qui sont scolarisés et qui ont leurs ami(e)s là où ils habitent ? Doit-on se séparer de sa compagne si celle-ci décide de rester là où elle a peut-être un travail ? Déménager dans une autre région induit de tirer en partie un trait sur le substrat de sa socialisation : la famille, les amis, les clubs sportifs ou autres, qui, on le sait, sont très structurants et inclusifs. La précarité n'est pas que financière, elle peut être aussi affective et sociale et commence généralement par la destruction de ces liens.

Passons encore sur ces menus détails de la mobilité à marche forcée. Qu'advient-il de notre futur travailleur qui consent à la mobilité vers une métropole dynamique ? Il sera inévitablement confronté à un marché du logement tendu, où le logement est peu abordable que ce soit en location ou à la vente (à Paris : 25,40 euros/m² en location et 9 300 euros/m² à la vente). Un nouvel arrivant n'aura donc que peu d'opportunités d'accéder au parc privé, même modeste, sans garantie de travail durable (ce qu'il n'aura pas dans un premier temps).

Bouger pour s'en sortir n'est pas en soi un conseil mal à propos, mais encore faut-il qu'il soit mesuré, et que la mobilité ne soit pas vécue comme une contrainte et seul moyen d'accéder à un travail. Il est intéressant d'ailleurs de voir qu'aujourd'hui, les plus mobiles, ceux qui ont tout abandonné pour, entre autres, trouver un travail, sont fustigés pour cette raison même. En effet, en France, mieux vaut être un expat hypermobile à travers le monde, qu'un migrant économique, tout autant hypermobile à travers le monde.

Risque industriel 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso

L'implantation de sites dangereux dans des zones densément peuplées et à proximité des grandes voies de communication est le fruit de plus de deux siècles d'histoire économique

Dispensa UCL 2020-2021

Pourquoi ici et pas ailleurs ? Pourquoi si près de grandes agglomérations ? L'implantation territoriale des sites Seveso n'est le fruit ni du hasard ni de l'inconscience des entreprises, mais bien souvent celui de plus de deux siècles d'histoire industrielle. Les zones de plus fortes concentrations sont connues : le bassin parisien et les boucles de la Seine jusqu'à Rouen, l'agglomération lilloise, Lyon et la vallée du Rhône ainsi que la région de Marseille et de l'étang de Berre. Au début du XIX^e siècle, le premier texte sur les nuisances industrielles – le décret de 1810 « relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode » – commence à soumettre à autorisation l'installation des usines dangereuses, naturellement implantées non loin des zones urbaines, donc des bassins d'emploi facilement accessibles et de grands fleuves navigables, voies de communication naturelles. « Le décret de 1810 n'était pas rétroactif, il n'a donc pas modifié l'implantation des ateliers ou usines existants, relate Jean-Baptiste Fressoz, historien et chercheur au CNRS. Et peu à peu, les nouvelles installations potentiellement dangereuses se sont agrégées à ces dernières car il est toujours plus facile de s'installer sur une zone déjà "sacrifiée", que sur un site encore vierge de toute activité génératrice de telles nuisances. » En outre, ce décret permettait aux entrepreneurs de maintenir leurs autorisations au prix de relances régulières de toute activité, même factice. « Même en cas de cessation d'activité, les entrepreneurs pouvaient ainsi, par exemple en rallumant brièvement un fourneau, maintenir leur autorisation d'opérer sur place, ce qui permettait de conserver au site une plus grande valeur pour d'éventuels repreneurs », poursuit M. Fressoz.

« Vagues de pétrolisation »

Ce phénomène est illustré par l'exemple saisissant rapporté par l'historien Thomas Le Roux (CNRS), dans une récente tribune publiée par *Le Monde* : la première contamination environnementale d'ampleur – des fuites d'acide sulfurique – survenue sur le territoire remonte aux années 1770 et s'est produite à quelques centaines de mètres du site de l'actuelle usine Lubrizol.

Dans les années 1930, puis les années 1960, deux vagues de « pétrolisation » de l'économie française suscitent de nouvelles installations, destinées au raffinage du brut. « Autour de ces raffineries se grefferont naturellement un grand nombre d'usines pétrochimiques, dans l'après-guerre, relate l'historien Renaud Bécot, chercheur associé au Centre d'histoire sociale des mondes contemporains. Qui susciteront à leur tour la construction d'infrastructures de transport : ports, gares, autoroutes. » La fin des années 1960 marque un tournant dans la relation des populations au risque industriel : en 1966, l'incendie de la raffinerie de Feyzin (Rhône), premier grand accident de l'après-guerre touchant une installation classée, fait 18 morts et suscite de nouvelles réglementations en matière de prévention des risques. ■

STÉPHANE FOUART

Population concernée*, dans un rayon de...



Stéphane Foucart, « Risque industriel. 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso », *Le Monde*, 5/10/2019

Questions

1. Qu'est-ce qui guide le choix d'un site industriel ?

.....

2. A quelle date est publié le premier texte légal sur les nuisances industrielles ?

.....

3. Quels sont les deux éléments attractifs dans le choix d'un site industriel ?

.....

.....

4. Est-ce que le décret de 1810 a modifié la répartition des implantations industrielles, et pourquoi ?

.....

.....

5. Pourquoi parle-t-on de « zone sacrifiée » ?

.....

6. A quelle date a lieu la première « catastrophe » environnementale due à un accident sur le site d'une activité industrielle ?

.....

7. Pourquoi l'article juge-t-il cet exemple de « saisissant » ?

.....

8. Quelles sont les conséquences de la « pétrolisation » de l'économie française (dans les années 1930, puis 1960) ?

.....

.....

9. Les premières réglementations sur la prévention des risques ont été causées par quoi ?

.....

10. En quoi consiste la réglementation européenne Seveso ?

.....

.....

AVIS D'EXPERT | DROIT SOCIAL

Quatre constats avant de renégocier le télétravail

Le contre-exemple des « télétravaux forcés » et confinés liés au Covid-19 permet d'établir quatre constats pour mieux négocier le télétravail élargi (salariés concernés plus durée) de demain.

Premier constat La situation des télétravailleurs est très hétérogène. L'organisation au sein de chaque entreprise est déjà extrêmement variable. Sans parler des premiers de corvée souvent exclus de tout travail à distance, chaque salarié a un entourage, un domicile et des temps de transport spécifiques. Caricature : les parents se partageant un ordinateur avec un Wi-Fi problématique, à côté d'enfants en bas âge. Par conséquent, le télétravail ne peut être conçu comme un discret temps partiel afin de s'occuper de sa famille. Les accords doivent éviter que le télétravailleur ne soit soumis à d'épuisantes injonctions contradictoires (atteindre ses objectifs-s'occuper des enfants), source de graves risques psychosociaux.

Deuxième constat Télétravailler n'est pas simplement emporter un ordinateur à la maison, mais installer physiquement et psychologiquement un peu de l'entreprise au domicile. Sur une longue période, une trop grande porosité entre vie privée et vie professionnelle est désastreuse : quand on rentre « chez soi » et qu'on a l'impression de « revenir au bureau »... D'où la préparation d'une résolution au Parlement européen sur l'indispensable droit à la déconnexion, mais aussi des accords d'entreprise voulant « prévenir l'hyperconnexion et préserver la santé des salariés », comme chez Total.

Conséquence : le choix individuel du télétravail percutant le collectif, passer à trois ou quatre jours par semaine exigera une réorganisation profonde de toute l'entreprise, ainsi que des équipes. Mais également, s'il intervient au domicile, de chaque petit écosystème familial. Avec souvent, au-delà de trois jours par semaine loin de l'entreprise, un réexamen de

l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, voire de la centralité du travail salarié.

Troisième constat Nombre d'entreprises vont chercher à réduire leurs coûts : l'immobilier et la masse salariale. Or, la délocalisation d'un travail effectué à distance par des personnes peu qualifiées est aisée. Aujourd'hui déjà, des centres d'appels sont implantés à Casablanca, et l'informatique est parfois traitée en Inde. S'agissant de certains travailleurs qualifiés, pourrait se poser la question de leur statut. Un ingénieur télétravaillant chez lui quatre jours par semaine avec une obligation de résultat ressemble à un travailleur indépendant, moins coûteux pour son donneur d'ordre. Si notre droit du travail, conçu dans les années 1950 pour la manufacture industrielle, n'évolue pas, il encouragera ce passage d'un statut à l'autre.

Quatrième constat Le code du travail impose une stricte égalité de traitement entre les salariés,

qu'ils soient à domicile ou au bureau. Que vont en faire nos partenaires sociaux ? L'employeur peut-il être déclaré responsable si le conjoint d'un salarié en télétravail fume, ou si le parent qui est allé chercher son enfant à la maternelle à 16 heures puis s'en est occupé jusqu'à 20 h 30 se remet au travail vers 21 h 30 ? Alors ceinture, bretelles, et fixe-chaussettes : cachez ce télétravail que je ne saurais voir ? Traduisant le passage d'une société industrielle à celle de la donnée, ce « fait social total » donne aussi aux collaborateurs concernés de très appréciées marges de manœuvre dans leur « emploi du temps » : une flexibilité cette fois partagée. ■

UN CHOIX
INDIVIDUEL QUI
EXIGE UNE
RÉORGANISATION
DE L'ENTREPRISE

Jean-Emmanuel Ray est professeur à l'École de droit de Paris-I-Panthéon-Sorbonne



Productivité, mètres carrés de bureaux, frais professionnels, créativité : la Banque de France dissèque les effets économiques du télétravail



BONUS/MALUS - Dans une étude publiée cette semaine, deux chercheurs de la Banque de France tentent d'estimer les impacts économiques d'un télétravail passé à la vitesse supérieure. Des effets nombreux, et parfois inattendus.

14 sept. 2020 17:28 - Cédric Ingrand

Au fur et à mesure que le télétravail sort de sa seule vertu de mesure d'urgence, et de continuité de l'activité d'entreprises que l'épidémie de Covid-19 aurait pu mettre à l'arrêt, on commence à distinguer ses conséquences pour l'économie, celle des entreprises, mais aussi l'économie tout court. Et c'est bien ce que les économistes de la Banque de France ont voulu commencer à quantifier.

Car forcément, moins de personnes dans les transports, des quartiers de bureaux moins fréquentés, plus de temps passé chez soi aussi, tout cela n'est pas sans conséquences, que les auteurs de l'étude jugent « significatives », même si l'on ne fait que commencer à les ressentir.

Une équation (potentiellement) gagnante-gagnante

Première constatation de cette « Macro-économie du télétravail » qui tient **en un rapport de neuf pages**, un impact probable et massif sur l'immobilier d'entreprise. Chaque jour de la semaine télétravaillé, c'est 20% de personnes en moins dans les murs, et autant de mètres carrés de bureaux dont on pourrait se passer. Une arithmétique pas si évidente dans la réalité, mais toutes les entreprises, grandes et petites, qui ont aujourd'hui recours à un télétravail, quelle que soit sa proportion, se posent la question de leurs mètres carrés de bureaux, à la baisse. De bureaux dont la part dans les dépenses de l'entreprise allait croissante depuis une vingtaine d'années, jusqu'à atteindre 15% de la masse salariale.

Le rapport relève en outre des études selon lesquelles les nouvelles recrues seraient prêtes à renoncer en moyenne à 8% de leur salaire, en échange de la possibilité de travailler chez eux, y voyant un gain notable en qualité de vie, surtout si l'arrangement leur permet de s'éloigner de leur lieu de travail et du cœur des villes. Un marché gagnant-gagnant qui, conjugué avec la baisse du coût des bureaux, pourrait donner un coup de fouet presque automatique à la productivité des entreprises. Avec en bonus davantage de flexibilité pour embaucher des collaborateurs dans des entreprises qui ne seraient plus contraintes par la surface de leurs bureaux.

Autre effet économique, dans la colonne « dépenses » cette fois, le coût déporté de l'environnement de travail du salarié. Pour maintenir la productivité, passé l'état d'urgence sanitaire, les entreprises vont devoir prendre à leur charge tout ou partie du poste de travail de leurs employés, mais cette fois à leur domicile. Surtout, reste aussi à déterminer quelle part l'entreprise prendra des frais induits par le déplacement même partiel du poste de travail au domicile du salarié, que ce soit pour l'énergie, le

chauffage, etc. Une part qui dépendra « *du pouvoir de négociation des salariés et de la part d'économies réalisées par l'entreprise* », qu'elle pourrait donc devoir partager. Mis bout à bout, c'est un coût réel, qui peut doubler la mise dans les entreprises qui maintiendraient également des bureaux dédiés à chaque collaborateur pour les jours où il vient travailler dans les murs de l'entreprise, même si les bureaux « à la demande » devraient devenir la norme partout où le télétravail rentre dans les habitudes.

L'inconnue de la créativité

Restent des questions plus managériales, mais qui pourraient avoir des effets bien réels sur certains actifs immatériels de l'entreprise, sa créativité, sa capacité d'innovation également. En entraînant moins de mélange avec les autres employés de l'entreprise, surtout en dehors de son propre service ou de son métier, le télétravail pourrait compromettre certaines avancées nées du hasard des rencontres ou des conversations autour de la machine à café. Des interactions difficiles à quantifier, qu'il faudra tenter de recréer virtuellement en multipliant les chances de se rencontrer au travers de modes de connexion moins formels qu'une réunion de service en visioconférence, et laisser sa chance à la sérendipité.

Dans la même veine, les auteurs du rapport de la Banque de France soulèvent ce qu'ils appellent « *un gros point d'interrogation* », celui des effets d'un télétravail régulier sur la productivité à long terme des entreprises. Ici, les données manquent, la question a été jusque-là peu étudiée, tant « *le télétravail correspond à des situations où l'employeur et les salariés trouvent un gain mutuel potentiel.* »

Reste aussi ce bémol que le rapport n'aborde pas, à savoir les effets macro-économiques de la désaffectation des bureaux sur toutes les entreprises qui gravitent autour : nettoyage, gardiennage, restauration, transports de personnes, voyages d'affaires, formation, événementiel, et bien d'autres. Le télétravail ne fait pas que des gagnants, et cette mutation-là ne se fera pas sans douleur.

Indiquez si les effets pour chaque conséquence sont positifs (+), négatifs (-) ou inconnus (?)

	Conséquences économiques du télétravail sur les entreprises	+/-/?
1	baisse du coût des bureaux	
2	flexibilité du travail	
3	économie sur les bureaux -> frais poste de travail au domicile des employés	
4	moins d'interactions et de networking = moins de serendipity	
5	productivité du travail	
6	effets sur les entreprises liées aux bureaux	

Esther Duflo¹ : « Le micro-crédit ne sort pas de la pauvreté »

Entretien, *L'Invité des Matins*, France Culture, 17 novembre 2017 (Transcription)

L'entretien a été enregistré : <https://www.youtube.com/watch?v=OflduBvCrLQ>

Les économistes ont cru au micro-crédit parce qu'on croit au repas gratuit quand il y a une invention qui permet de, disons, ouvrir une possibilité qui n'était pas là avant. Et l'idée, c'est que, si avant les banques n'étaient pas capables de prêter aux plus pauvres, et que maintenant je trouve une technologie pour le faire, en utilisant le fait que les gens se connaissent bien entre eux, et donc sont capables de se surveiller les uns les autres, de se choisir les uns les autres, [et que] maintenant ça devient possible de prêter aux plus pauvres. Avant ce n'était pas possible, maintenant c'est possible.

Si les pauvres remboursent, je n'ai pas perdu d'argent, je peux même en gagner si je mets un petit taux d'intérêt, ou un taux d'intérêt suffisamment élevé et les pauvres sont capables d'emprunter. Et donc l'idée d'Yunus², c'était les pauvres, avec ses emprunts, ils vont lancer les entreprises. Donc la première partie avait raison, c'est-à-dire c'est possible de prêter aux pauvres, et ça c'est une invention qui est une invention importante.

Mais la deuxième partie avait tort. C'est-à-dire qu'une fois que les gens ont un emprunt, quand les gens prennent un emprunt, ce qu'ils font avec, dans la grande, l'immense majorité des cas, c'est qu'ils s'achètent quelque chose dont ils ont besoin, dont ils ont envie, mais qu'ils ne commencent pas un business. Par exemple un frigidaire, un vélo, etc. Et après ils vont travailler un peu plus dans le travail qu'ils ont déjà pour rembourser la dette.

Et c'est vraiment une minorité très très très extrême de gens qui prennent l'argent, soit pour commencer une nouvelle activité, soit pour étendre l'activité qu'ils ont déjà. Et du coup, le résultat, c'est que le micro-crédit, c'est un petit peu comme une carte de crédit en fait, une carte de crédit pour les pauvres. Et c'est très bien les cartes de crédit, ça permet aux gens de faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire autrement. Mais ça ne les sort pas de la pauvreté.

Et ça, c'est des résultats que j'ai pu trouver avec les équipes avec lesquelles j'ai travaillé, mais qui ont été répétés dans plusieurs contextes, qu'on aille de l'Ethiopie à l'Inde, en Bosnie Herzégovine, même en France, les effets du micro-crédit sont zéro, sur la sortie de la pauvreté, l'augmentation de la consommation, même le lissage de la consommation etc., il n'y a simplement pas d'effets.

¹ Esther Duflo, née à Paris, est une économiste, professeure au Massachusetts Institute of Technology (MIT), prix Nobel d'économie en 2019 pour ses travaux sur « l'allègement de la pauvreté globale ».

² Muhammad Yunus est un économiste et entrepreneur né au Bangladesh, fondateur de la première institution de micro crédit, la Grameen Bank, prix Nobel de la paix en 2006.

Tontines et microfinances

Extrait du débat organisé par le magazine « Africanités » (TV5 Monde)
24 octobre 2014

Christian Éboulé, *journaliste*

Cyrille Nkontchou, quand on voit ces images et qu'on est dans la haute finance comme vous, comment est-ce qu'on perçoit les tontines ?

Cyrille Nkontchou, *fondateur de Liquid Africa Holdings Limited, Enko Capital Management et Enko Education*

Écoutez, on perçoit les tontines comme un instrument essentiel finalement à la finance. Je pense que la réussite des tontines reflète les faiblesses et les lacunes du système bancaire en Afrique. Vous savez le taux de bancarisation n'est que de 10% donc, en moyenne, la plupart des Africains n'ont pas de compte bancaire. Et puis, la difficulté aussi des banques qui ne prêtent pas facilement en fait, en Afrique, de crédit à la consommation. Le crédit est très difficile à obtenir donc je pense que les tontines jouent un rôle essentiel et progressivement sont passées vraiment d'un instrument de solidarité à vraiment un moyen de mobiliser les fonds qui concurrence le système bancaire finalement.

Christian Éboulé, *journaliste*

Alors monsieur Mayoukou, il y a différents types de tontines. Il faut vraiment préciser qu'il y a des tontines financières, des tontines commerciales, des tontines mutuelles. Est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots comment tout ça fonctionne, de manière à ce que tout le monde comprenne ?

Célestin Mayoukou, *économiste et enseignant à l'université de Rouen*

Ok. Donc entre la forme simple de la tontine - c'est celle qu'on appelle la tontine mutuelle. La tontine mutuelle, c'est 5 femmes, 10 femmes se retrouvent et chacun met une mise d'une somme définie par elles-même - ça peut être 1 000 francs CFA ou 10 000 francs CFA, ça fait 10 000 – et ensuite, une fois que la cagnotte est constituée, c'est là que commence tout le problème : comment on la redistribue ? Et cette fois-ci, c'est la logique de redistribution qui va changer. Elle peut se faire par consensus, elles se mettent d'accord et désignent « C'est vous qui la prenez ! », soit elle peut se faire par tirage au sort ou alors par enchères. Et donc cette troisième forme de tontine, c'est la plus développée au Cameroun. Et on parle même « Vendre de l'argent, acheter de l'argent ». Alors, il y a également d'autres formes de tontines, qu'on appelle les tontines financières ou les tontines commerciales, qu'on appelle en règle générale « le tontinier ». Cette fois-ci, c'est un individu femme, homme, qui va proposer à d'autres de pouvoir lui confier une partie de votre épargne, qu'il va épargner pour vous et qu'il va vous restituer, moyennant bien sûr, un petit service que vous lui paierez, avec donc un taux d'intérêt négatif. Cette forme de tontine est fortement développée en Afrique de l'Est. Elle vient du Nigéria, s'est développée au Bénin et elle a été amenée par la migration des Africains de l'Ouest en Afrique centrale. Au Cameroun, on l'appelle même *El Hadji* et au Congo, on l'appelle *Mobikisi* – Sauveur.

EXERCICES

Vrai ou faux ?

1. Les tontines financières ou commerciales sont très répandues en Afrique de l'Ouest.
2. Au Cameroun, pour les tontines financières, on parle de « emprunter de l'argent, rembourser de l'argent » .
3. En Afrique, les crédits à la consommation sont très faciles à obtenir.
4. La tontine et le système bancaire sont deux systèmes parallèles et concurrents.
5. Au départ, la tontine était un instrument de solidarité.
6. En Afrique, le taux de bancarisation est de 10%.
7. L'argent de la tontine mutuelle peut être redistribué par tirage au sort ou par enchères.

Complétez le texte par les mots proposés

l'argent - la cagnotte - commerciales - leur épargne - une somme - taux - la tontine

La forme simple de s'appelle la tontine mutuelle : plusieurs femmes se regroupent et chacune mise définie par elles-même. Ensuite, une fois constituée, elle peut être redistribuée par consensus. Dans ce cas, les femmes se mettent d'accord et désignent l'une d'entre elles comme unique bénéficiaire. D'autres formes de tontines existent, ce sont les tontines financières ou les tontines : un individu, appelé « le tontinier » , propose à d'autres personnes de lui confier un . Il va épargner pour elles et leur sera redonné, moyennant une petite somme pour le service rendu (d'intérêt négatif).

Les Français travaillent-ils moins que les autres ?

Chaque année, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) fournit la durée annuelle moyenne du travail par travailleur et par pays. Elle correspond au nombre total d'heures effectivement travaillées sur une année divisé par le nombre de personnes ayant un emploi.

En 2016, en France, un travailleur a travaillé en moyenne 1472 heures : c'est plus qu'en Allemagne (1363 heures), mais moins qu'au Royaume-Uni (1676 heures), en Italie (1730 heures) ou aux Etats-Unis (1783 heures), et beaucoup moins qu'en Corée du Sud, où l'on travaille en moyenne 2069 heures par an.

Les Français travaillent moins longtemps en moyenne que la plupart des pays de l'OCDE. Avec la mise en place des 35 heures, ils sont même considérés comme paresseux par certains médias, notamment à l'étranger.

Pour autant, sont-ils moins efficaces que les autres ? Pour le savoir, il faut regarder ce qui est réellement produit pendant ces heures grâce à un autre indicateur, la productivité du travail.

Elle correspond au ratio entre

- la valeur ajoutée produite, c'est-à-dire la richesse créée,
- et la quantité de travail utilisée, qui peut être exprimée :
 - en nombre d'emplois (on obtient alors la productivité par tête, c'est-à-dire la richesse créée par travailleur),
 - ou en nombre d'heures travaillées (on obtient alors la productivité horaire, c'est-à-dire la richesse créée par heure).

Au niveau d'un pays, plus on travaille, plus la productivité par tête augmente, car on produit plus au total. En revanche, avec l'allongement de la durée du travail, la productivité horaire a tendance à décroître : avec la fatigue notamment, chaque heure de travail supplémentaire est légèrement moins productive que la précédente.

D'après l'OCDE, en 2016, la valeur ajoutée produite en France a été en moyenne de 66,9 dollars par heure travaillée. C'est légèrement moins qu'aux Etats-Unis (69,6), où la durée du travail est plus importante qu'en France, mais aussi qu'en Allemagne (68,0), où la durée du travail est plus basse.

En revanche, la France crée bien davantage de valeur ajoutée par heure travaillée que l'Italie (54,3), le Royaume-Uni (53,3) ou la Corée du Sud (32,0), des pays où la durée moyenne du travail est nettement supérieure à la nôtre !

Ces écarts sont dus à plusieurs facteurs : outre la durée du travail, le niveau d'éducation et de formation des travailleurs, le degré de développement technique, les infrastructures ou l'investissement dans la recherche, par exemple, influencent également la productivité horaire.

Ainsi, la durée du travail est l'une des variables sur laquelle les pays peuvent jouer pour augmenter leur productivité horaire, mais ce n'est pas la seule.

Lexique

- personnes **ayant un emploi** = qui ont un emploi
- **en moyenne** : in media
- **OCDE** : Organisation de Coopération et Développement Economiques
- **la mise en place - mettre en place** : attuare (anche realizzare, applicare, sistemare, ordinare)
- **paresseux** : pigro
- **notamment** : in particolare
- **à l'étranger** : all'estero
- **pour autant** : eppure
- **le ratio** : il rapporto tra due grandezze
- **la valeur** (attention au genre)
- **créer** : verbe du 1^{er} groupe dont le radical finit par une voyelle accentuée -> participe passé : créé (m.), créée (f.) et créés créées au pluriel.
- **par tête** : pro capite
- **on obtient** : verbe **obtenir**, 3^e groupe (voir conjugaison)
- **niveau** : livello
- **en revanche** : invece
- **l'allongement** : l'allungamento, il prolungamento
- **la durée de travail** : la durata del lavoro
- **décroître** : dé + **croître** (voir conjugaison)
- **la fatigue** : la stanchezza
- **d'après** : secondo
- **davantage** : di più
- **les écarts** : le differenze
- **ainsi** : così

Vrai ou faux ?

1. Les Français ne sont considérés comme paresseux qu'à l'étranger.
2. Ils sont plus efficaces que d'autres.
3. La productivité du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et le nombre d'actifs.
4. Plus on travaille, plus la productivité horaire baisse.
5. Dans les pays où on travaille plus, la productivité du travail est plus élevée.
6. Il y a d'autres variables que la durée du travail qui interviennent dans la productivité horaire.

France Culture, 12 octobre 2020

Zones rurales, cette France « structurellement confinée »

« C'est une France dont on pourrait dire qu'elle est structurellement confinée, la France des zones rurales et des petites villes. »

Depuis 5 ans, avec son association, Salomé Berlioux accompagne des centaines de jeunes ruraux. [banderole : Merci à tous qui travaillent pour aider]

Loin des métropoles, cette jeunesse occultée subit aussi les effets de la crise sanitaire.

« Avant même la crise, 57% des urbains disaient éventuellement avoir un jour envie de se rapprocher de la nature, mais ils évoquent aussi les raisons pour lesquelles ils ne le feront pas. À savoir, la question des transports, la question des services publics et la question de l'emploi. C'est vraiment quelque chose qui moi me met même en colère en fait de voir cette espèce de théorie, de mythe, selon lequel aujourd'hui tous les urbains se seraient jetés sur leur ordinateur pour regarder comment est-ce qu'ils allaient pouvoir aller habiter au fin fond du Morvan, au cœur de la Creuse ou de l'Allier³. En réalité c'est vraiment passer à côté de la réalité de ce pays-là. J'ai beaucoup de témoignages - je pense notamment à un jeune dans les Hautes-Vosges qui me disait : « En fait, les urbains aujourd'hui sont en train de s'apercevoir, pendant le confinement, à quel point est-ce que nous, dans les territoires plus isolés, nous sommes confinés 365 jours par an, 24 heures sur 24. » Donc lui, il citait effectivement la poste en disant : « Les urbains aujourd'hui trouvent que la poste fonctionne moins bien pendant le confinement, ben nous, c'est le cas, ou en tout cas on n'a pas de bureau de poste à côté de chez nous. » Avec d'ailleurs, je fais une parenthèse, c'est l'Ifop⁴ qui montrait très bien ça, les conséquences du retrait d'un bureau de poste dans une commune en matière de vote, pour les extrêmes, c'est immédiat. Ce jeune-là citait effectivement la distance d'avec un médecin. Dans les territoires ruraux, c'est un habitant sur deux qui estime ne pas avoir accès facilement à un personnel soignant, avec des distances qui sont souvent plutôt comptées en minutes, et c'est plutôt de l'ordre de 45 minutes ou une heure pour accéder à un médecin ou à un hôpital. Le jeune en question citait aussi la question des cafés en disant : « Là, les urbains s'aperçoivent aussi de ce que c'est que de ne pas avoir de lieu de sociabilisation, et donc nous, c'est le cas au quotidien. » Alors là effectivement si on me parle du récit mémoriel qui sera fait de cette crise, qui est quand même évoquée comme inédite, comme une des plus grandes crises que rencontre le pays depuis la seconde guerre mondiale, ça me paraît non seulement surprenant mais même choquant, qu'on ne cherche pas un peu mieux à comprendre le quotidien, les angoisses, les doutes de 60% des Français qui ne sont certes pas au cœur de la crise si on se centre sur la seule question du virus, mais qui en revanche vivent, et ô combien violemment, ses conséquences. »

Voir Salomé Berlioux, *Nos campagnes suspendues*, L'Observatoire, 2020

<https://www.facebook.com/franceculture/videos/1004027146768679/>

³ Le Morvan est un massif de basse montagne au centre ouest, la Creuse et l'Allier sont des départements du centre, les Hautes-Vosges, la partie la plus élevée du département des Vosges (massif montagneux) à l'est de la France.

⁴ Ifop : Institut Français d'Opinion Publique <https://www.ifop.com/>

Lexique

urbains -> cittadini

rural (pl. ruraux) -> campagnard

avoir envie de : aver voglia di

se rapprocher de : avvicinarsi a

aussi sec : subito, immediatamente, lì per lì, in un attimo

à savoir : c'est-à-dire, soit

comment est-ce que, à quel point est-ce que

ils allaient pouvoir aller : futur proche de pouvoir à l'imparfait suivi du verbe aller-> aller (impft) + pouvoir + aller

notamment : en particulier

s'apercevoir : accorgersi (v. conjugaison)

ben : eh bien

d'ailleurs : d'altronde

retrait : rimozione, chiusura

bureau de poste: ufficio postale

personnel soignant : soigner = curare -> personale sanitario

de ce que c'est que de ne pas savoir : di che cos'è non avere -> di che cosa significhi non avere

quand même : perfino, addirittura, evidentemente, innegabilmente, bisogna ammetterlo

en revanche : invece

ô combien : non si sa a che punto, quanto

Rita QUERZÉ, « Dal wi-fi ai buoni per il pasto, chi deve pagare il conto? », *Corriere della Sera*, 20/11/2020

Dal wi-fi ai buoni per il pasto, chi deve pagare il conto?

Prima della pandemia lo smart working veniva messo in campo con due obiettivi: favorire la conciliazione tra famiglia e lavoro e aumentare la produttività. Il gioco era massimizzare i vantaggi per tutti, aziende e dipendenti. Ora l'impiego massivo del lavoro da casa ha messo in campo un altro fattore: la riduzione dei costi. Le aziende evidenziano i risparmi dei dipendenti legati ai trasporti (Deutsche bank auspica addirittura una tassa del 5% sullo stipendio di chi lavora da casa). I sindacati rispondono sottolineando i minori costi per le imprese su riscaldamento, bollette, pulizie, e in prospettiva sugli affitti di sedi più piccole. La legge sullo smart working disciplina molto (diritto alla disconnessione, parità di retribuzione, per esempio) ma non tutto. Alcune questioni restano aperte. I

Al Lavoro
Nunzia Catalfo,
53 anni,
ministra
del Lavoro e
delle Politiche
sociali



buoni pasto vanno assegnati anche a chi lavora da casa? E la sedia ergonomica a garanzia della salute del dipendente? Il 50% delle imprese ha cancellato i buoni pasto dei dipendenti. I sindacati rispondono chiedendo rimborsi su affitti e connessioni. Con un certo successo, almeno in Svizzera, dove un'azienda è stata obbligata a pagare un extra mensile a tutti per contribuire ad affitto e spese di connessione. Su queste questioni deve scendere in campo la contrattazione. Può essere un'opportunità. Per spingere l'acceleratore sulla contrattazione di secondo livello che tutti vogliono a parole ma pochi fanno. E favorire l'aumento della produttività attraverso più alte quote di digitalizzazione e coinvolgimento dei dipendenti sugli obiettivi delle imprese.

Du wi-fi aux tickets restaurant, qui doit payer l'addition ?

Avant la pandémie, le télétravail était mis en place pour deux raisons : faciliter la conciliation famille-travail et augmenter la productivité. L'enjeu, c'était d'optimiser les avantages pour tout le monde, les entreprises et les salariés. Maintenant l'emploi massif du télétravail a mis en évidence un autre facteur : la réduction des coûts. Les firmes mettent en avant les économies des salariés liées au transport (Deutsche bank souhaite même une taxe de 5% sur le salaire de ceux qui travaillent de chez eux). Les syndicats répondent en soulignant les coûts moindres pour les entreprises sur le chauffage, les charges, le nettoyage, et en perspective sur les loyers de bureaux plus petits. La loi sur le télétravail discipline beaucoup de choses (droit à la déconnexion, parité de la rétribution, par exemple), mais pas tout. Certaines questions restent ouvertes. Les tickets restaurant doivent-ils être distribués aussi à ceux qui travaillent à la maison ? Et le fauteuil ergonomique garantissant la santé du travailleur ? 50% des entreprises ont supprimé les tickets restaurant des salariés. Les syndicats ripostent en demandant des indemnités sur les loyers et les connexions. Avec un certain succès, tout du moins en Suisse, où une société a été obligée de payer une prime mensuelle à tous ses employés pour contribuer au loyer et aux frais de connexion. C'est la négociation qui doit intervenir sur ces questions. Il peut s'agir d'une occasion pour accélérer la négociation de second niveau que tout le monde dit vouloir mais que presque personne ne fait. Et pour pousser la hausse de la productivité grâce à des parts de numérisation plus élevées et à l'implication des salariés dans les objectifs des entreprises.

Resto, restaurant, restauration...

Chronique *Les Mots de l'actualité* du 4 septembre 2020

Le plan d'aide à l'embauche fonctionne-t-il ? Il est normal qu'il soit un peu lent à se mettre en place... Mais dans le secteur de la restauration, il semble qu'il y ait un frémissement. En tout cas, c'est la tendance que dessine un récent reportage de [RFI Radio France Internationale].

Dans la restauration, c'est-à-dire dans tout ce secteur des entreprises qui fabrique, propose, vend des repas. C'est ça, la restauration : toute l'économie qui concerne les restaurants, mais aussi les bars, les cafés qui servent des sandwiches, les cantines, etc. C'est compréhensible, il s'agit de ce secteur qui permet aux gens de se « restaurer » ; c'est-à-dire de se nourrir. Et dans ce sens, le mot a quelques cousins : on parle de « se restaurer », du « restaurant », où l'on sert à manger et à boire, du « restau » en abrégé, qu'on peut écrire « au » bien souvent, ou bien « resto », ce qui fait plus familier, peut-être, mais c'est comme ça qu'on écrit par exemple « Les Restos du cœur ».

Alors, attention ! Le sens de « restaurer » n'est pas unique : au départ, il s'agit de rebâtir, de réparer quelque chose qu'on a abîmé. Et on comprend bien comment l'usage a fait dériver le mot ; réparer, donc redonner des forces, donc réalimenter. Le sens s'est affaibli, il est devenu très courant et s'est spécialisé dans le vocabulaire de ce genre de services. Mais parallèlement, cette famille de mots s'est développée dans une direction différente : on parle de « restauration » par exemple en architecture et en art. Et là, on retrouve le sens de la réparation : on remet en état. On peut même dire qu'on restaure une voiture ancienne, par exemple, avec cette idée qu'on essaie de retrouver ce qui était l'état d'origine. Il ne s'agit pas uniquement de réhabiliter (un mot qu'on emploie en immobilier) mais de redonner au bâtiment voire à la mécanique le fonctionnement qu'il avait au départ, et souvent aussi l'apparence. Ainsi on parle de restauration d'œuvres d'art : tableaux, fresques, sculptures. On nettoie mais sans dénaturer pour retrouver les tons d'origine, ou bien alors on en rajoute mais en utilisant les mêmes pigments. On répare un meuble en se servant des techniques d'époque, par exemple.

Et puis le mot a eu également un sens historique tout à fait particulier, qu'on reconnaît en général grâce à la majuscule : on parle de la Première Restauration avec un « r » majuscule, ou bien on parle de la Seconde Restauration. Il s'agissait alors de restaurer l'Ancien Régime, la monarchie, c'est-à-dire de tirer un trait sur la Révolution et même sur l'Empire pour retrouver une royauté. Alors, la Première Restauration prend place en avril 1814, à partir du premier exil de Napoléon à l'île d'Elbe. Louis XVIII monte sur le trône, de nouveau les Bourbons sont au pouvoir. L'épisode est interrompu par ce qu'on appelle les Cent-Jours, brève période où Napoléon revient : ça se termine par Waterloo. Et après c'est la Seconde Restauration. On voit bien, dans le choix du mot, combien les royalistes souhaitaient indiquer par là qu'il s'agissait d'un retour à un ordre naturel et pratiquement légitime.

EXERCICES

Terminez les phrases.

1. En 2020, avec l'épidémie de coronavirus, il est difficile de trouver un emploi.

L'État a donc mis en place un plan d'aide :

- à la formation. à l'embauche. à l'apprentissage.

2. Dans le secteur de la restauration, ce plan :

- est un gros échec. est un grand succès. commence à marcher.

3. Le secteur de la restauration comporte :

- les hôtels.
 les restaurants.
 les bars.
 les cantines.
 les boîtes de nuit.

4. » Se restaurer « signifie :

- acheter à manger.
 manger au restaurant.
 manger, tout simplement.

5. Parmi ces deux abréviations de « restaurant », la plus familière est :

- « restau » .
 « resto » .

6. À l'origine, » restaurer « signifie :

- manger.
 réparer.
 protéger.

7. En art ou en architecture, « restaurer », c'est réparer :

- en retrouvant l'état d'origine.
 en apportant des améliorations.

8. Pour restaurer une œuvre d'art, on peut :

- la nettoyer, la rendre propre.
 la modifier, la moderniser.
 utiliser des techniques actuelles.
 utiliser des techniques anciennes.

9. Dans l'histoire de France, la Première et la Seconde Restauration visent à :

- faire la révolution.
 remettre en place la monarchie.
 installer un régime démocratique.

10. La Première Restauration a commencé en 1814. C'est le moment où :

- l'empereur Napoléon prend le pouvoir.
- Louis XVIII devient roi.

11. La Première Restauration est interrompue par les Cent-Jours. C'est le moment où :

- Napoléon revient de son exil.
- Louis XVIII abandonne sa couronne.

12. L'utilisation du mot « Restauration » indique que ce retour à la royauté était considéré par les royalistes comme :

- normal et légitime.
- révolutionnaire et difficile.

Retrouvez les bons mots !

Dans le secteur de la, on trouve les restaurants, les bars et les cantines.

« Se », c'est manger en registre soutenu.

On peut abrégé « restaurant » en « restau » ou « » .

Dans le domaine artistique, une « restauration », c'est une

Dans l'histoire de France, la Première et la Seconde Restauration visait à restaurer la